



P.P.R.
Plan de Prévention des Risques
Mouvements de terrain de l'île de Cayenne

COMMUNE DE MATOURY

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE



| PRESCRIPTION | CONSULTATION DES CONSEILS MUNICIPAUX | ENQUETE PUBLIQUE | APPROBATION |
|---|--------------------------------------|-----------------------------------|---|
| Arrêté préfectoral : N° 674 /SRACEDPC du 20 mai 1997 communes de Cayenne et Rémire et Arrêté modificatif n° 247 /SDSD de 5 mars 1999 pour la commune de Matoury | Le 28 mai 2001 | du 11 juin 2001 au 2 juillet 2001 | Arrêté préfectoral : N° 2002/SRACEDPC de 18 novembre 2001 |

NOVEMBRE 2001

ECHELLE 1/17 000

LEGENDE

- ZONES ROUGES**
 Inconstructibles sauf exception
- R 1 Zones d'aléa élevé
 - R 2 Zones à protéger
- ZONES BLEUES**
 constructibles avec prescriptions
- B1 Zones d'aléa moyen pour les glissements de faible ampleur les coulées de débris et la propagation de chute de blocs Impacts de glissements de grande ampleur envisageables
 - B2 Zones d'aléa moyen pour les glissements de faible ampleur et les coulées de débris Impacts de glissements de grande ampleur envisageables
 - B3 Zones de précaution : aléa faible à nul Impacts de glissements de grande ampleur envisageables
- ZONES VERTES**
 constructibles avec maîtrise des rejets d'eau
- V Zones d'aléa faible à nul en amont de zones d'aléa plus élevée
- Limites administratives

